

N° 13-604-M2020001 au catalogue  
ISSN 1707-1844  
ISBN 978-0-660-33920-7

## Comptes des revenus et dépenses, série technique

# Pratiques exemplaires pour définir le secteur public au Canada

Date de diffusion : le 4 août 2020



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2020

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

## Table des matières

1 Introduction .....	4
2. Une question de taille.....	5
3. Pratiques exemplaires .....	7
Annexe 1. Le secteur public canadien .....	14
Annexe 2. Soutien fédéral aux provinces et aux territoires.....	15
Annexe 3. Exemple d'un modèle de classification.....	15
Annexe 4. Abréviations.....	23

# Pratiques exemplaires pour définir le secteur public au Canada

## 1 Introduction

**L'objectif ultime de la compilation des statistiques de finances publiques (SFP) est de communiquer les données aux décideurs et aux autres utilisateurs afin qu'ils puissent évaluer la situation et le rendement financiers des administrations publiques ainsi que l'incidence des politiques budgétaires sur l'économie.** Pour atteindre cet objectif, les données doivent être :

- i. exhaustives (couverture en ce qui a trait aux entités, aux encours et aux flux);
- ii. fiables (exactitude et intégrité);
- iii. accessibles (disponibilité, périodicité et actualité);
- iv. cohérentes (cohérence et comparabilité au fil du temps et entre secteurs de compétence);
- v. intelligibles (convivialité, métadonnées).

De bonnes pratiques de compilation et de diffusion assurent la qualité globale des rapports financiers, ce qui, en retour, favorise la transparence financière et assure l'élaboration de politiques efficaces.

**La couverture des unités institutionnelles et des instruments a généralement la plus grande incidence sur la qualité et la comparabilité des données**<sup>1</sup>. Le *Manuel de statistiques de finances publiques 2014* (MSFP 2014) indique qu'en principe, les SFP doivent s'appliquer à toutes les entités effectivement impliquées dans la conduite des politiques fiscales et budgétaires<sup>2</sup>. L'objectif ici est de fournir aux utilisateurs de données un portrait exhaustif des activités financières du secteur public. En raison des dispositions administratives qui diffèrent d'un pays à l'autre et au fil du temps, les données des SFP ne sont entièrement comparables qu'au niveau des administrations publiques consolidées, d'où l'importance d'assurer une couverture institutionnelle exhaustive.

**Le secteur public canadien produit un grand nombre de rapports financiers qui ne sont pas uniformes.** Le ministère des Finances et les autres ministères au niveau fédéral, provincial et territorial, les unités extrabudgétaires<sup>3</sup>, les sociétés publiques<sup>4</sup>, y compris la Banque centrale, les villes et les instituts de recherche produisent un large éventail de rapports sous la forme de comptes publics, de prévisions budgétaires, de mises à jour et de perspectives financières, d'états financiers, etc. Bien qu'ils soient utiles, ces renseignements sont fondés sur les structures organisationnelles, les pratiques en matière d'établissement de rapports et les méthodes comptables des entités individuelles, ce qui engendre un manque de cohérence et d'uniformité entre les secteurs de compétence et au fil du temps. Il est courant que, pour la même administration, la couverture institutionnelle change d'une période à l'autre, ce qui rend très difficile l'analyse temporelle des politiques budgétaires. De même, la plupart des administrations publiques canadiennes présentent leurs comptes publics de façon consolidée<sup>5</sup>. Cela peut grandement influencer la comparabilité des données entre les secteurs de compétence et compliquer l'analyse des activités et de la situation financières des administrations publiques.

**Statistique Canada**<sup>6</sup> a pour mandat de compiler et de diffuser des données pour les cadres statistiques macroéconomiques de base<sup>7</sup>. L'organisme a adopté et mis en œuvre à différents moments et à différents degrés les lignes directrices révisées et reconnues à l'échelle internationale, dont le *Système de comptabilité nationale 2008* (SCN 2008), la sixième édition de la *Balance des paiements et de la position extérieure globale* (MBP6), et le MSFP 2014.

1. Sans négliger les règles comptables en vigueur (p. ex. la valorisation et la comptabilité d'exercice).

2. Section 2.1 du MSFP 2014.

3. Au Canada, le terme *organismes autonomes* (ou fonds spéciaux) désigne les unités extrabudgétaires, telles qu'elles sont définies dans le MSFP 2014.

4. Au Canada, le terme *entreprises publiques* (EP ou sociétés d'État) désigne les sociétés publiques, telles qu'elles sont définies dans le MSFP 2014.

5. L'administration publique budgétaire et entités juridiques distinctes contrôlées par l'administration publique (certaines unités extrabudgétaires et certaines sociétés publiques). Les principes de consolidation peuvent varier d'un secteur de compétence à l'autre et au fil du temps.

6. L'organisme statistique national.

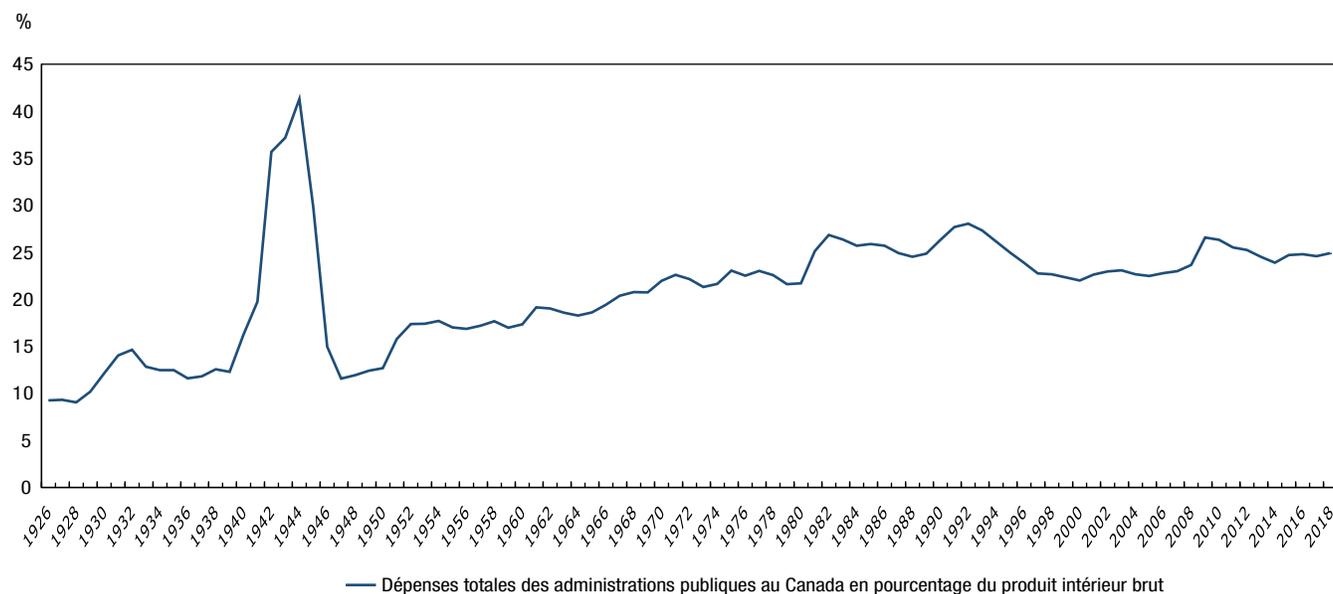
7. Système de comptabilité nationale (SCN), Statistiques de finances publiques (SFP), Balance des paiements et de la position extérieure globale, Statistiques monétaires et financières (SFM).

**Les unités institutionnelles sont les unités élémentaires des systèmes statistiques macroéconomiques.** L'identification des unités et leur classification sectorielle, selon une base uniforme et comparable à l'échelle internationale, sont essentielles à la compilation et à la diffusion de statistiques macroéconomiques utiles et cohérentes. Dans les prochaines sections du présent document, nous présenterons un certain nombre de pratiques exemplaires et de lignes directrices mises en œuvre à Statistique Canada pour délimiter le secteur des administrations publiques et ses sous-secteurs.

## 2. Une question de taille

### Graphique 1

#### Dépenses totales des administrations publiques au Canada en pourcentage du produit intérieur brut



**Source :** Statistique Canada, tableaux 36-10-0202-01 et 36-10-0222-01. Les dépenses totales des administrations publiques incluent les dépenses de consommation finale et l'investissement brut en actifs non financiers.

**Les administrations publiques pèsent lourd dans l'économie canadienne contribuant à environ 25 % du PIB au cours des dernières années (graphique 1).** Les sommes consacrées aux programmes de protection sociale combinées à celles consacrées au système de santé universelle et au système d'éducation publique sont des facteurs contributifs. Le secteur des administrations publiques du Canada est complexe<sup>8</sup> : il comporte trois ordres de gouvernement (fédéral, provincial [10] et territorial [3] ainsi que leurs sous-secteurs, de même que les administrations locales), plusieurs grands régimes de sécurité sociale nationaux et infranationaux<sup>9</sup>, et plus de 5 700 unités institutionnelles pour lesquels les données SFP doivent être compilées (tableau 1).

**Les administrations provinciales et territoriales représentaient le sous-secteur dominant en 2018 pour tous les principaux agrégats des SFP (recettes, charges, actifs et passifs).** Ce sous-secteur se caractérise par des responsabilités étendues dans les domaines de la santé, de l'éducation, des services sociaux, des affaires économiques et de la gestion des ressources naturelles. Les recettes et les charges consolidées l'administration publique canadienne se situaient autour de 40 % du PIB, alors que l'ensemble des actifs représentait 122 % du PIB et le total des passifs, 106 %. La contribution la plus notable des entreprises publiques au Canada est dans la gestion des actifs et des passifs de l'administration publique, ce qui ajoute, sur une base consolidée, environ 20 % du PIB aux deux agrégats.

8. Voir l'annexe 1 pour un portrait complet du secteur public au Canada.

9. Le sous-secteur des caisses de sécurité sociale est uniquement constitué de régimes nationaux (Régime de pensions du Canada (RPC), Régime de rentes du Québec (RRQ)) gérés par des caisses autonomes, qui sont des unités institutionnelles. Plusieurs autres régimes nationaux et infranationaux relèvent des administrations fédérale, provinciales et territoriales.

**Tableau 1**  
**Aperçu financier du secteur public au Canada, 2018**

	Administration fédérale (A)	Administrations provinciales et territoriales (B)	Administrations locales (C)	Régime de pension du Canada et Régime des rentes du Québec (D)	Consolidation (E)	Administrations publiques consolidées (F)= A+B+C+D+E	Entreprises publiques (G)	Consolidation (H)	Secteur public (I)=F+G+H
pourcentage du produit intérieur brut									
<b>Transactions</b>									
Recettes	15,1	21,8	8,2	3,5	-8,0	40,6	6,7	-2,5	44,8
Charges	15,1	22,5	7,5	3,0	-8,0	40,0	6,8	-2,5	44,3
<b>Solde net de gestion</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,6</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>
<b>Encours</b>									
Actifs	23,5	55,4	25,7	26,1	-8,4	122,3	47,9	-27,1	143,1
Non financiers	3,7	25,2	19,7	0,0	0,0	48,6	12,3	0,0	60,9
Financiers	19,8	30,2	6,0	26,1	-8,4	73,7	35,5	-27,1	82,2
Passifs	49,0	52,7	7,6	4,9	-8,4	105,8	46,9	-27,1	125,6
<b>Valeur financière nette</b>	<b>-29,2</b>	<b>-22,5</b>	<b>-1,6</b>	<b>21,2</b>	<b>0,0</b>	<b>-32,1</b>	<b>-11,4</b>	<b>0,0</b>	<b>-43,5</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>-25,5</b>	<b>2,7</b>	<b>18,1</b>	<b>21,2</b>	<b>0,0</b>	<b>16,5</b>	<b>1,0</b>	<b>0,0</b>	<b>17,5</b>
				nombre					
<b>Nombre d'unités</b>	<b>59</b>	<b>1017</b>	<b>4683</b>	<b>2</b>	...	<b>5761</b>	<b>326</b>	...	<b>6087</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

**Note :** Les chiffres se rapportant au secteur public canadien ont été obtenus en consolidant les plus importantes transactions et relations débiteurs/créanciers entre les unités des administrations publiques consolidées et les entreprises publiques. Les administrations provinciales et territoriales de ce tableau comprennent les universités, les collèges et les établissements de santé. Les administrations locales comprennent les commissions scolaires.

**Source :** Statistique Canada, tableaux 36-10-0222-01 (GDP), 10-10-0016-01 (A), 10-10-0017-01 (B), 10-10-0020-01 (C), 10-10-0022-01 (D), 10-10-0147-01 (F), 10-10-0023-01 (G).

**Le Canada possède un cadre institutionnel solide et bien organisé qui a été mis en œuvre au fil des années pour soutenir et améliorer la compilation de SFP exhaustives.** Ce cadre est important étant donné la taille et l'importance du secteur public et de ses sous-secteurs sur le plan fiscal au Canada. Un ensemble complet de données des SFP et de la CFAP<sup>10</sup> (consolidées et non consolidées) est diffusé pour tous les niveaux de l'administration publique et tous ses sous-secteurs, par province/territoire<sup>11</sup>, y compris les sociétés publiques à tous les niveaux, et par classification des industries.

**Le programme des SFP du Canada repose sur un registre des unités du secteur public, tenu assidûment à jour, qui met en pratique des règles de classification sectorielle uniformes et reconnues à l'échelle internationale.** L'identification des unités institutionnelles et leur classification sectorielle sont d'une importance cruciale pour définir le périmètre de l'administration publique (et d'autres secteurs), pour la comparabilité des données avec les autres pays et pour assurer la cohérence avec les autres ensembles de données macroéconomiques.

**Au Canada, les SFP sont des données que la Loi sur les arrangements fiscaux requiert pour son application.** L'administration fédérale du Canada fournit un soutien financier considérable aux administrations provinciales et territoriales pour les aider dans la prestation de programmes et de services<sup>12</sup>, par l'intermédiaire de quatre programmes de transfert principaux :

1. le Transfert canadien en matière de santé;
2. le Transfert canadien en matière de programmes sociaux;
3. le programme de péréquation;
4. la formule de financement des territoires.

10. Classification des fonctions des administrations publiques.

11. Exception faite de l'administration fédérale et du sous-secteur des caisses de sécurité sociale.

12. Soins de santé, éducation, assistance sociale, développement de l'enfant, etc.

En 2018, ces transferts s'élevaient à 75,4 milliards de dollars canadiens, soit 2 038 \$ par habitant<sup>13</sup>. Le programme de péréquation permet aux administrations provinciales moins prospères de fournir des services publics assez comparables à ceux d'autres provinces, à des taux d'imposition relativement comparables (capacité fiscale). La péréquation tient compte des recettes fiscales, des dividendes (des sociétés publiques) et des revenus sous forme de loyers (des ressources naturelles) figurant dans les SFP. L'exhaustivité de la couverture institutionnelle des SFP ainsi que la sectorisation des unités institutionnelles peuvent avoir une incidence sur le calcul de la capacité fiscale des provinces. Compte tenu de l'importance des arrangements fiscaux au Canada, il n'est pas étonnant que les estimations des SFP et la classification sectorielle des unités du secteur public soient examinées de près par les utilisateurs de données. Cela est exacerbé par le fait que la couverture institutionnelle des données des SFP peut varier considérablement par rapport à celle des rapports financiers publiés par les unités des administrations publiques.

### 3. Pratiques exemplaires

#### 3.1 Dispositions institutionnelles et cadre juridique

**La Division de la statistique du secteur public<sup>14</sup> (DSSP) de Statistique Canada est le principal compilateur des SFP depuis plus de 50 ans.** La Division a pour mandat principal de compiler et de diffuser les renseignements financiers du secteur public et de produire les données que la *Loi sur les arrangements fiscaux* requiert pour son application. En 2014, la DSSP a publié son premier ensemble de statistiques, à partir de données sources, conformément aux normes du MSFP 2001/2014. Les activités menées par la DSSP sont couvertes et appuyées par la *Loi sur la statistique*<sup>15</sup>.

**La qualité des données peut être considérablement améliorée en regroupant les travaux de compilation des statistiques macroéconomiques de base sous une même direction.** La DSSP fait partie du Système canadien des comptes macroéconomiques (SCCM<sup>16</sup>) et travaille en étroite collaboration avec les compilateurs du SCN et de la balance des paiements. Les estimations annuelles et infra-annuelles des SFP sont des données importantes pour la compilation des comptes du secteur des administrations publiques et pour le calcul du PIB.

**Des efforts considérables ont été déployés pour améliorer l'intégration et l'harmonisation des données de l'administration publique depuis la mise en œuvre du MSFP 2014 et du SCN 2008 dans le SCCM.** Cela s'applique aux concepts, aux classifications et aux méthodologies, mais aussi à la classification sectorielle des unités institutionnelles. Le rapprochement entre la DSSP et le SCCM est également caractérisée par plusieurs groupes de travail, comités, activités de recherche et projets conjoints, accords de partage des données, outils<sup>17</sup>, etc. De même, des révisions complètes des données (historiques)<sup>18</sup> sont mises en œuvre de façon normalisée et simultanée.

13. Voir l'annexe 2 pour un portrait complet des arrangements fiscaux au Canada.

14. Anciennement appelée « Division des institutions publiques ».

15. La *Loi sur la statistique*, adoptée par le Parlement du Canada en 1918, a donné lieu à la création du Bureau fédéral de la statistique, maintenant appelé « Statistique Canada » (depuis 1971).

16. Voici les autres divisions : Division des comptes économiques nationaux (DCEN) (comptes sectoriels, PIB basé sur les dépenses et les revenus), Division des comptes des industries (DCI) (tableaux des ressources et des emplois, PIB selon la valeur ajoutée) et Division du commerce et des comptes internationaux (DCCI) (balance des paiements, position extérieure globale, statistiques du commerce international).

17. Par exemple, la connectivité entre les différents systèmes de production des données, l'« entrepôt » de microdonnées partagées, l'élaboration d'un système intégré de traitement dans les comptes macroéconomiques, etc.

18. Mise en œuvre de nouvelles normes statistiques, reclassifications, changements majeurs apportés à la sectorisation d'unités institutionnelles, etc.

## 3.2 Ressources et opérations

**Le SCCM comporte une équipe (l'« unité de classification ») chargée de mettre à jour, de maintenir, de classer et de diffuser l'univers du secteur public<sup>19</sup> (USP).** Cette équipe composée de conseillers et de spécialistes de base de sondage relève de la DSSP. Toutes les entités de l'USP sont examinées au moyen d'un processus de classification en fonction des concepts et des critères suivants :

- i. la résidence;
- ii. le test de l'unité institutionnelle;
- iii. le contrôle;
- iv. le producteur marchand par rapport à producteur non marchand (de biens et de services).

L'autorité légale, le mandat, la structure opérationnelle, les transactions financières et toutes autres circonstances particulières de chaque entité sont examinés pour s'assurer que celle-ci respecte les critères d'inclusion pour une unité du secteur public. Un tel processus de classification existe au sein de la DSSP depuis 1969. Il a évolué au fil des ans pour devenir un processus détaillé, systématique et cohérent, conformément aux recommandations du SCN/MSFP.

**Toutes les décisions de classification et de sectorisation des entités du secteur public sont consignées dans un modèle normalisé<sup>20</sup>.** Le modèle divulgue les renseignements importants utilisés pour justifier la classification sous-jacente des entités en fonction des critères i), ii), iii) et iv) ci-dessus. Chaque décision fournit également d'autres renseignements utiles et pertinents pour les autres programmes statistiques de Statistique Canada, comme la classification des industries<sup>21</sup> et la classification des secteurs du SCN. Toutes les décisions de classification sont évaluées par les pairs et doivent être approuvées par l'autorité désignée adéquate. Différents types d'événements peuvent justifier la nécessité d'une décision de classification (nouvelle ou mise à jour) pour une entité: création, fusion, changement important du mandat ou des activités, dissolution et révisions statistiques historiques. Les modèles de classification représentent des métadonnées importantes sur la méthodologie utilisée pour l'USP ainsi que pour la classification sectorielle des entités à la base des SFP canadiennes.

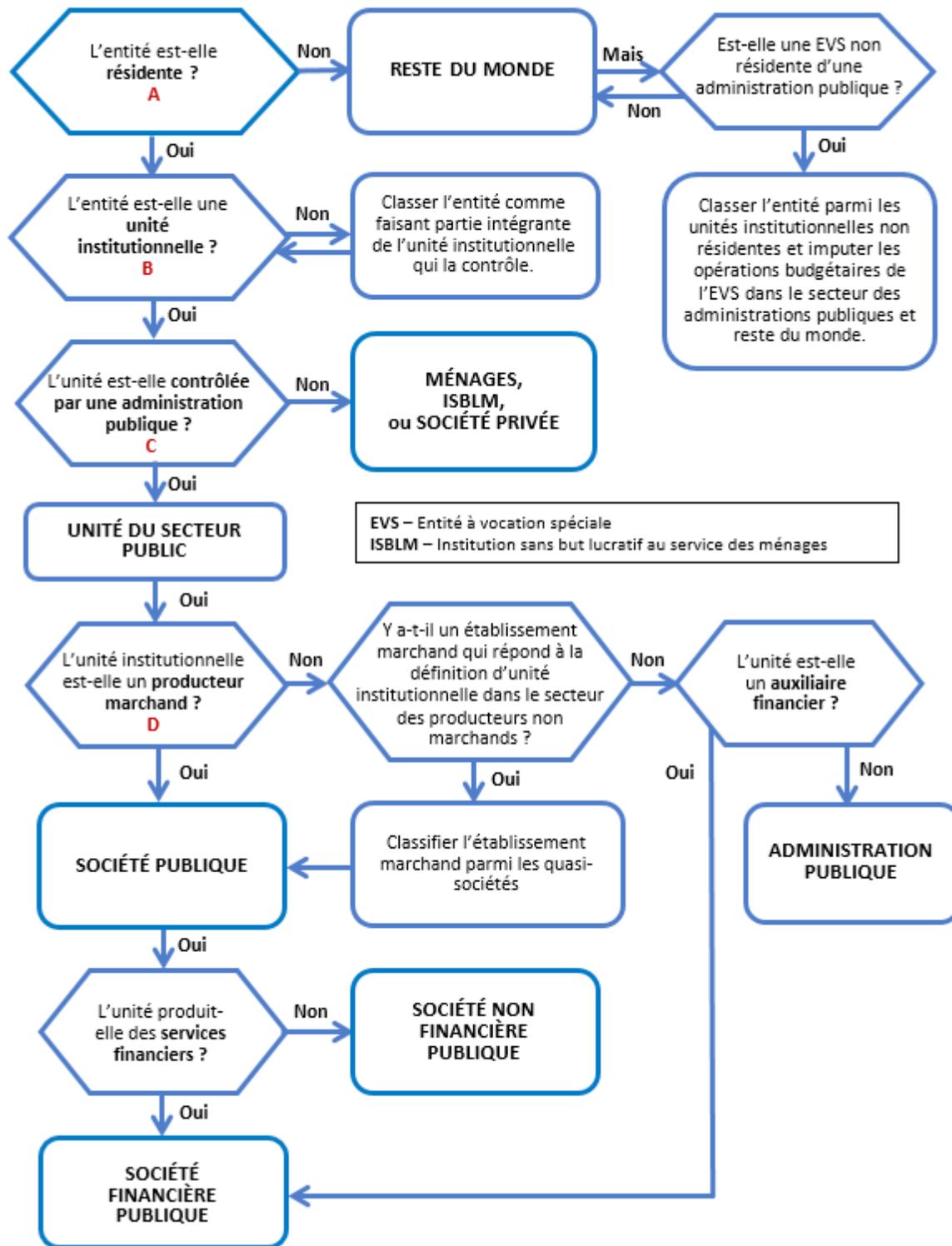
---

19. Couverture et périmètre du secteur public et de ses sous-secteurs.

20. Voir l'annexe 3 pour un exemple du modèle.

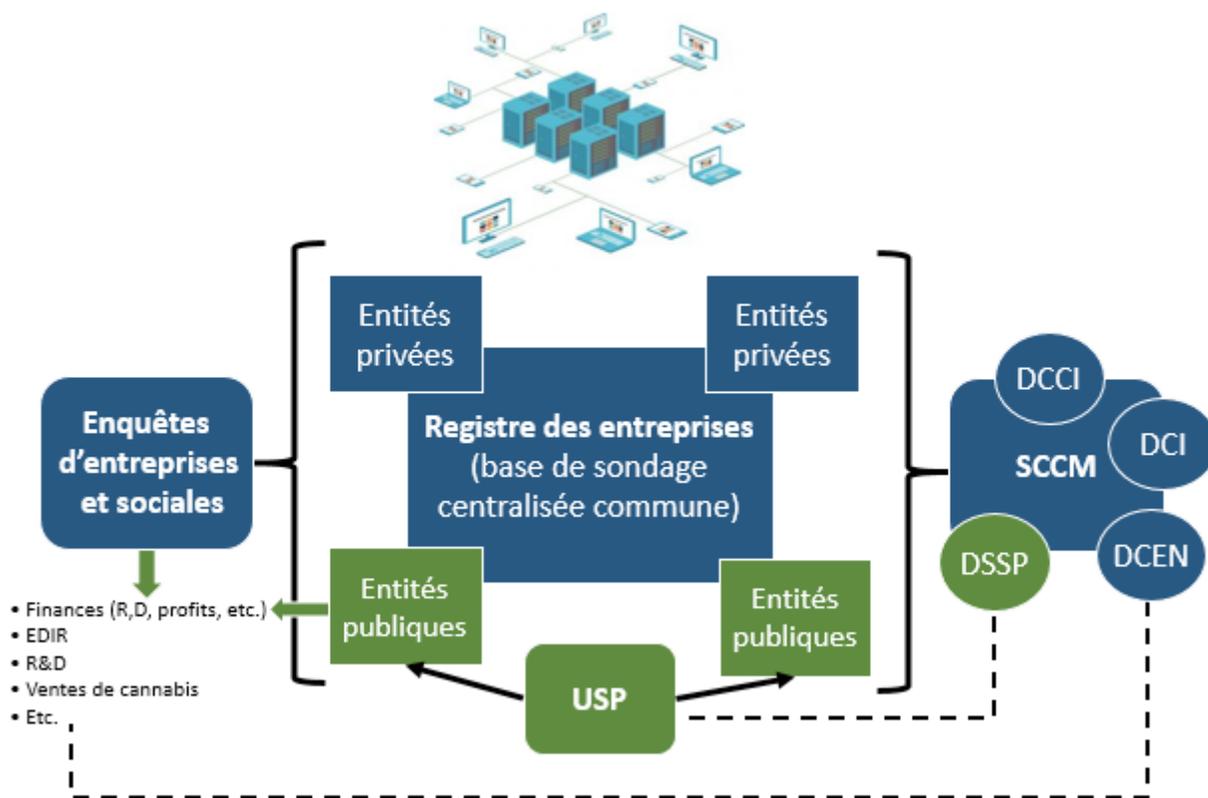
21. Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

**Figure 1**  
Le processus de la classification sectorielle de l'USP



L'USP de Statistique Canada est le *guichet unique* pour la liste officielle de toutes les entités du secteur public en activité au pays. En tant que gardien de la base de sondage, l'unité de classification est responsable de maintenir à jour la couverture institutionnelle dans le système de production des SFP (Keynes)<sup>22</sup> et le Système du Registre des entreprises (SRE). Le SRE, élaboré à l'interne, est un répertoire centralisé de toutes les entreprises du Canada. Ce système est la principale source d'information<sup>23</sup> pour la production de données sur les entreprises canadiennes (constituées en société ou non), y compris les sociétés publiques et d'autres organismes (p. ex. unités des administrations publiques). Il est également utilisé pour consigner les relations de propriété entre les unités institutionnelles au Canada et avec celles du reste du monde. Il est essentiel que les renseignements des deux bases de données (Keynes et SRE) soient synchronisés pour l'USP. Cette synchronisation permet une cohérence et une compatibilité pour tous les utilisateurs de la base de sondage du secteur public.

**Figure 2**  
**Système du registre des entreprises**



22. Keynes est le système de production et de compilation des données des SFP canadiennes. Le système entrepose la base de sondage de l'USP et toutes les estimations des SFP basées sur l'USP. Il comprend toutes les données recueillies de sources administratives électroniques (comme les grands livres généraux pour les entités budgétaires des administrations publiques) ainsi que des états financiers saisis pour les autres unités.

23. Revenus, dépenses, actifs, passifs, nombre d'employés, classifications des industries, etc.

**Le SRE et l'USP intégrés fournissent une base de sondage centralisée commune pour les enquêtes et les données administratives. Cette base sert à alimenter la compilation des principaux agrégats du SCCM<sup>24</sup>.** Cette infrastructure statistique intégrée et exhaustive améliore la cohérence globale des données dans les comptes. Afin d'illustrer cette intégration et l'interaction entre la base de sondage centralisée et la compilation des statistiques macroéconomiques, il serait utile d'utiliser un exemple pratique. La formation brute de capital fixe (FBCF) dans le SCCM est compilée au moyen de l'Enquête sur les dépenses en immobilisations et réparations (EDIR). Cette enquête sert à recueillir des données sur les dépenses en immobilisations et réparations majeures au Canada. Les investissements privés et publics déclarés dans l'enquête basée sur la base de sondage du SRE et de l'USP alimentent le programme des actifs fixes et des investissements (FBCF) dans le SCCM. Le programme évalue la consommation de capital fixe (CCF) au prix moyen de la période en utilisant la méthode de l'inventaire permanent (MIP). En retour, le programme fournit à la DSSP<sup>25</sup> trois mesures importantes pour le programme des SFP (pour les entités du secteur public): la CCF, l'acquisition nette d'actifs non financiers et l'encours des actifs non financiers évalués au prix du marché.

### 3.3 Diffusion

**Pour ce qui est des pratiques exemplaires relatives à la diffusion, les SFP devraient être accompagnés des métadonnées pertinentes.** Les concepts, les définitions, les classifications et la méthodologie devraient être consignés, accessibles à tous les utilisateurs de données et diffusés à des intervalles réguliers. Pour la couverture institutionnelle et la sectorisation des unités du secteur public, la DSSP fournit les renseignements suivants :

- La liste des entités de l'USP (figure 3), qui est diffusée (et mise à jour) chaque année conjointement à la diffusion annuelle des estimations des SFP. La liste des entités est accessible au public sur le [site Web de Statistique Canada](#). La mise à jour annuelle de la liste de l'USP est diffusée dans *Le Quotidien*, le bulletin officiel de diffusion de Statistique Canada. La liste de l'USP est également transmise à l'avance aux principaux intervenants des SFP (les ministères des Finances fédéral et provinciaux-territoriaux, et les organismes de statistique). Cette diffusion anticipée donne aux principaux utilisateurs l'occasion de valider la liste avant sa diffusion officielle.
- Les renseignements généraux de métadonnées pour le programme canadien des SFP, accessibles dans la [Base de métadonnées intégrée](#) (BMDI) de Statistique Canada.
- Le chapitre [Aperçu des statistiques de finances publiques canadiennes](#), dans la publication *Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens* du SCCM.
- Le [Guide du secteur public du Canada](#), dans lequel sont décrits, entre autres, les concepts et la méthodologie à la base des statistiques du secteur public. La DSSP envisage de republier ce guide.
- [Page de données nationales récapitulative du Canada](#) (pour la NSDD+).

24. Les enquêtes et les données administratives fournissent des mesures essentielles, comme les ventes au détail et de gros, les dépenses en immobilisations, la production industrielle, les salaires et les traitements, les profits des entreprises constituées en société ou non, etc.

25. La DSSP recueille également des données sources (grands livres généraux et états financiers) sur les acquisitions nettes et les encours d'actifs non financiers ainsi que la dépréciation. Cependant, ces livres comptables (principalement basés sur les coûts historiques et l'amortissement linéaire) doivent être substitués par les estimations du SCCM pour permettre l'enregistrement adéquat de la CCF et du stock de capital dans le SCN et les SFP.

**Figure 3**  
L'outil de l'USP canadien

## Univers du secteur public, 2018

Date de diffusion : le 20 novembre 2019

[USP délimitation](#)
[Arbre de décision](#)
[À propos de l'USP](#)
[Mode d'emploi](#)
[Renseignements supplémentaires](#)

### Filtres

Composantes du secteur public

Administration publique fédérale ✕

Province

Choisir ✕

SCIAN

Choisir ✕

Année

Choisir ✕

✕ Enlever tous les filtres

### Liste des unités institutionnelles

Nom d'unité institutionnelle : Copier

Q

✕ Annuler

Montre 21 à 40 de 71 entrées

- Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
- Conseil canadien des normes
- Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut
- Conseil de gestion financière des Premières Nations
- Conseil des arts du Canada**
- Construction de défense (1951) Limitée
- Corporation commerciale canadienne
- Corporation du secrétariat du commerce intérieur
- Énergie atomique du Canada Limitée
- Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire
- Fondation canadienne des relations raciales
- Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé
- Fondation canadienne pour l'innovation
- Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère
- Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable
- Fonds des médias du Canada
- Fonds municipal vert
- Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations
- Génome Canada
- Inforoute santé du Canada

### Détails de l'unité institutionnelle

Copier

Imprimer

Nom d'unité institutionnelle

Français	Conseil des arts du Canada
Anglais	Canada Council for The Arts

Univers du secteur public

Première année d'inclusion	2008
Dernière année d'inclusion	

Province

CGT	Ontario Ottawa
-----	-------------------

Composantes du secteur public

SCIAN	Administration publique fédérale
	911910 - Autres services de l'administration publique fédérale

Commentaires

### 3.4 Secteur public du Canada : principales différences par rapport au MSFP 2014

La compilation et la diffusion de SFP exhaustives, comparables et de grande qualité sont essentielles pour accroître la transparence fiscale et veiller à ce que les données financières soient utilisées de façon appropriée par les décideurs et les autres utilisateurs. La transparence représente également un engagement à l'égard de l'amélioration des données et de leur utilité en tenant compte de la rétroaction des utilisateurs de données (de sorte à répondre à leurs besoins et attentes) et des organismes internationaux, comme le FMI. La DSSP s'est engagée à renforcer sa collaboration et son dialogue avec la communauté nationale et internationale de compilateurs et d'utilisateurs des SFP. Ainsi, la DSSP est toujours disposée à partager les bonnes pratiques avec d'autres pays et à mener des consultations sur les questions méthodologiques et pratiques.

**Dans le processus continu d'amélioration de la qualité des SFP, il est important de documenter et d'identifier tout écart important par rapport aux normes internationalement reconnues.** Les révisions mineures pour résoudre ces écarts sont habituellement mises en œuvre dans le cycle normal de révision du SCCM<sup>26</sup>. Les révisions de données plus importantes sont traitées dans le cadre des révisions exhaustives (historiques) afin de maintenir l'uniformité des séries chronologiques. Dans les SFP canadiennes, les révisions suivantes concernant la couverture institutionnelle et la sectorisation des unités du secteur public seront mises en œuvre dans le cadre d'une future révision exhaustive du SCCM :

- a. la reclassification des autorités chargées de la surveillance financière<sup>27</sup> du secteur des administrations publiques au **secteur des (autres) sociétés financières publiques** (paragraphe 2.121 du MSFP 2014);
- b. l'inclusion des gestionnaires de fonds de pension publics<sup>28</sup> (paragraphe 2.121 du MSFP 2014) dans les (autres) **sociétés financières publiques**.

### Résumé des pratiques exemplaires au Canada : couverture et sectorisation du secteur public

#### Dispositions institutionnelles et cadre juridique

- La compilation des SFP est abordée et appuyée par la *Loi sur la statistique*.
- La DSSP est l'entité de compilation centrale des SFP.
- La compilation des SFP est intégrée avec les autres systèmes statistiques macroéconomiques (SCCM).
- Collaboration étroite entre les compilateurs de SFP, du SCN, de la BDP et des SMF.

#### Ressources et opérations

- Équipe d'experts dévouée à la classification et la sectorisation des entités du secteur public.
- Toutes les entités du secteur public sont examinées en suivant un processus de classification systématique harmonisé avec le SCN 2008/MSFP 2014 (résidence, unité institutionnelle, contrôle, producteur marchand ou non marchand).
- Toutes les décisions de la classification sont consignées dans un modèle normalisé.
- **Une** liste des entités du secteur public (USP) est tenue à jour par la DSSP et est utilisée pour tous les programmes statistiques.
- L'USP et le SRE sont intégrés comme une base de sondage centralisée commune pour les enquêtes et les données administratives.

#### Diffusion et autre

- L'USP est diffusé au grand public et est mis à jour chaque année.
- La diffusion anticipée de l'USP aux principaux intervenants des SFP.
- Les principes et les méthodes de classification et de sectorisation sont disponibles dans les métadonnées.
- La collaboration et la consultation avec la communauté internationale de compilateurs et d'utilisateurs des SFP.

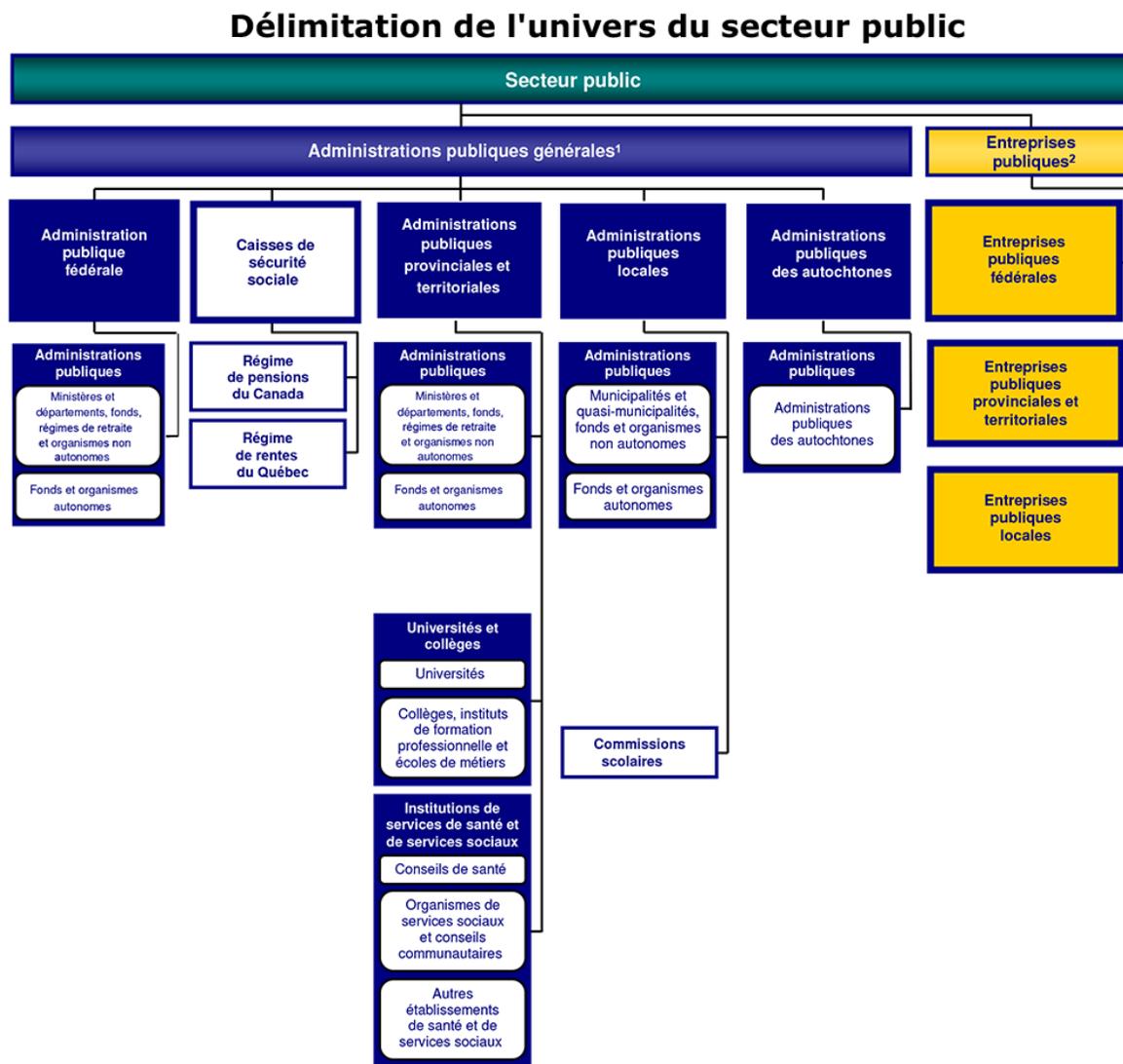
26. Trois années dans le SCCM (données finales, révisées et provisoires).

27. Elles comprennent principalement le Bureau du surintendant des institutions financières fédéral et les organismes de réglementation financière provinciaux.

28. À l'heure actuelle, ils ne sont pas inclus dans les sociétés financières publiques. Dans le SCCM, ces fonds sont consignés comme un sous-secteur distinct des sociétés financières (*caisses de retraite en fiducie*). Une distinction entre les régimes publics par rapport aux régimes privés est faite.

## Annexe 1. Le secteur public canadien

Figure A1-1  
Le secteur public canadien



1. Le **secteur des administrations publiques** se compose de toutes les administrations publiques ainsi que des entités sans but lucratif créées par les administrations publiques pour fournir des services au profit de la société. Conformément à la sectorisation dans le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC), le secteur des administrations publiques est divisé en sous-secteurs, composantes et sous-composantes de manière à regrouper différents types d'activité des administrations publiques. Les sous-secteurs regroupent les unités selon l'administration publique qui exerce le contrôle. À l'intérieur des sous-secteurs, la catégorie de composant regroupe les composantes regroupent les unités selon le type d'activité, en particulier. Dans le secteur des administrations publiques, ces composantes sont l'administration publique générale, les universités et collèges, les commissions scolaires, et les institutions de services de santé et services sociaux. Les sous-composantes indiquent les divers éléments constitutifs des composantes de manière à établir des groupes pour le niveau de mesure le plus détaillé. Les ministères, les municipalités, les universités, les hôpitaux et les établissements de soins pour bénéficiaires internes sont des exemples de ces catégories.

2. Les **entreprises publiques** font aussi partie du domaine du secteur public, parce qu'elles sont contrôlées par les administrations publiques. Toutefois, elles exercent leurs activités sur le marché, où elles concurrencent souvent des organismes du secteur privé. Comme elles sont des entités à but lucratif, elles doivent être incluses dans les secteurs qui reflètent leur activité économique primaire. Par conséquent, les entreprises publiques sont classées soit dans le secteur des sociétés non financières, soit dans le secteur des sociétés financières, selon la nature de leurs activités. Dans le SCNC, elles sont identifiées comme sociétés non financières ou financières du secteur public selon les conventions nominales du Système de comptabilité nationale du Canada. Dans le secteur public, toutefois, elles sont reconnues collectivement comme entreprises publiques (société publiques) dotées de caractéristiques soit financières, soit non financières.

## Annexe 2. Soutien fédéral aux provinces et aux territoires

**Tableau 2**  
**Soutien fédéral aux provinces et aux territoires**

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
	millions de dollars					
<b>Total - Soutien fédéral</b>	<b>62 297</b>	<b>65 029</b>	<b>68 013</b>	<b>70 943</b>	<b>72 870</b>	<b>75 416</b>
Transfert canadien en matière de santé	30 283	32 113	34 026	36 068	37 150	38 584
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	12 215	12 582	12 959	13 348	13 748	14 161
Péréquation	16 105	16 669	17 341	17 880	18 254	18 958
Formule de financement des territoires	3 288	3 469	3 561	3 603	3 682	3 785
Autres transferts et ajustements	406	196	125	44	36	-72
	dollars					
Répartition par habitant	1 774	1 832	1 900	1 959	1 997	2 038

Source : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/transferts-federaux/principaux-transferts-federaux.html>.

## Annexe 3. Exemple d'un modèle de classification

### Décision de classification – Secteur public

#### 1. Informations sur l'entité

**Figure A3-1**  
**Informations sur l'entité**

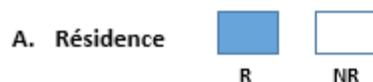
<b>Nom légal</b>	<b>Musée canadien pour les droits de la personne (MCDP)</b>
Événement	Nouvelle entité
Date de création	Le 10 août 2008
Mandat	« Étudier le thème des droits de la personne en mettant un accent particulier, mais non exclusif, sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue. »  Le Musée est une société d'État constituée en vertu de la Loi sur les musées et soumise au régime de contrôle et de responsabilité créé en vertu de la Partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques. L'entité n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu.
Activité	Le MCDP se trouve physiquement à Winnipeg, au Manitoba, et il présente divers expositions, programmes, événements et partenariats pour le promouvoir comme un endroit de réflexion, de dialogue et d'apprentissage en ce qui concerne les droits de la personne. Le MCDP est le premier musée national établi à l'extérieur de la région de la capitale nationale.
Documents à l'appui	Rapports annuels et trimestriels

## 2. Classification sectorielle<sup>29</sup>

### A. Résidence

Figure A3-2a  
Résidence

---



Le MCDP est résident du territoire économique du Canada avec lequel il a les liens les plus étroits, comme le prouve son centre d'intérêt économique prépondérant situé à Winnipeg (dans ce cas, où le MCDP est physiquement situé).

1. La classification sectorielle des entités suit les recommandations et les lignes directrices du *Manuel de statistiques de finances publiques 2014* (MSFP 2014) du Fonds monétaire international (FMI), conformément au *Système de comptabilité nationale* (SCN), en utilisant les concepts de la résidence, de l'unité institutionnelle, du contrôle et des producteurs marchands par rapport aux producteurs non marchands.

Références : Paragraphes 2.6 à 2.21 du MSFP 2014; paragraphes 4.10 à 4.15 du SCN 2008; paragraphes 4.113 à 4.144 du MBP6.

---

29. La classification sectorielle des entités suit les recommandations et les lignes directrices du *Manuel de statistiques de finances publiques 2014* (MSFP 2014) du Fonds monétaire international (FMI), conformément au *Système de comptabilité nationale* (SCN), en utilisant les concepts de la résidence, de l'unité institutionnelle, du contrôle et des producteurs marchands par rapport aux producteurs non marchands.

## B. Unité institutionnelle

Figure A3-2b  
Unité institutionnelle

### B. Unité institutionnelle



Le MCDP est une unité institutionnelle, car il est capable, en son nom propre, de posséder des actifs (principalement sous la forme d'immobilisations, de dépôts bancaires et de certificats de dépôt garanti), de contracter des passifs (principalement sous la forme de dettes commerciales), et de s'engager dans des activités économiques et des opérations avec d'autres entités (par exemple les partenariats).

- Capacité de posséder, en son nom propre, des biens ou des actifs.
- Capacité d'échanger la propriété de biens ou d'actifs dans des opérations avec d'autres unités institutionnelles.
- Capacité de prendre des décisions économiques et de s'engager dans des activités économiques pour lesquelles l'entité est tenue directement responsable et redevable en droit.
- Capacité de souscrire des dettes en son nom propre, de contracter d'autres obligations ou de prendre des engagements sur l'avenir et de conclure des contrats.
- Disponibilité de rapports trimestriels et annuels complets, y compris un bilan des actifs et des passifs, ainsi que de la valeur nette.

Références : Paragraphes 2.22 à 2.25 du MSFP 2014; chapitre 4 du SCN 2008.

## C. Contrôle<sup>30</sup>

Figure A3-2c  
Contrôle

### C. Contrôle<sup>2</sup>



Le MCDP est une société d'État établie et entièrement détenue par l'administration fédérale. En vertu de la *Loi sur les musées*, l'entité est régie par un Conseil d'administration dont les membres sont nommés par le ministre du Patrimoine canadien, avec l'approbation du gouverneur en conseil. Le Conseil assure l'orientation stratégique et la supervision du MCDP. Il relève du Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien.

Pratiquement tous les employés du MCDP sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique, un régime à prestations prédéfinies contributif constitué en vertu d'une loi et est parrainé par le gouvernement du Canada. Le régime est le régime de retraite des employés de la fonction publique.

En établissant le MCDP comme une institution culturelle nationale et une société d'État fédérale, le gouvernement du Canada s'est engagé à fournir jusqu'à 21,7 millions de dollars en crédits parlementaires par année. Ces dons de l'administration fédérale couvrent la majorité des charges d'exploitation de l'entité. Les revenus d'exploitation (droits d'entrée, visites guidées, adhésions, programmes éducatifs, ventes à la boutique, location des salles, commissions, vente de restauration et expositions itinérantes) représentent seulement une fraction des charges d'exploitation (moins de 10 %).

Compte tenu de ces éléments, le MCDP est une unité institutionnelle **contrôlée par l'administration fédérale**.

<sup>2</sup> AF comprend également les entreprises publiques fédérales. APT comprend également les entreprises publiques provinciales et territoriales. AL comprend également les entreprises publiques locales.

Références : Paragraphes 2.81 à 2.84 du MSFP 2014; chapitre 4 du SCN 2008.

30. AF comprend également les entreprises publiques fédérales. APT comprend également les entreprises publiques provinciales et territoriales. AL comprend également les entreprises publiques locales.

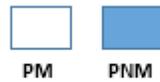
## D. Producteur marchand (PM) ou non marchand (PNM)

### Figure A3-2d

#### Producteur marchand (PM) ou non marchand (PNM)

---

#### D. Producteur marchand (PM) ou non marchand (PNM)



Le MCDP vend la majeure partie de sa production à des **prix économiquement non significatifs**<sup>3</sup>. Cela est reflété par les revenus d'exploitation qui couvre moins de 10 % des charges d'exploitation. **L'entité est un producteur non marchand.**

<sup>3</sup> Les prix économiquement significatifs sont des prix qui ont une grande incidence sur les quantités que les producteurs sont disposés à offrir et sur celles que les acquéreurs sont disposés à acheter. Ces prix sont normalement observés lorsque : 1) le producteur est incité à ajuster l'offre avec l'objectif de réaliser un bénéfice à long terme ou, au minimum, de couvrir son capital et ses autres coûts; 2) les consommateurs sont libres d'acheter ou non et de faire leur choix sur la base des prix pratiqués.

Références : Paragraphes 2.64 à 2.75 du MSFP 2014; paragraphes 4.18, 6.95 à 6.98 et 22.28 à 22.32 du SCN 2008.

---

### 3. Décision de classification

Le MCDP est une unité institutionnelle résidente du Canada **contrôlée par l'administration publique fédérale**. Le MCDP est une unité d'administration publique qui a un budget distinct non entièrement couvert par le budget général. Ce type d'entité est considéré comme étant un **organisme autonome (unité extrabudgétaire<sup>31</sup>)** dans les SFP.

**Figure A3-3**  
**Résultats de la décision de classification**

	Résultats de la décision de classification
Secteur	Administration publique
Sous-secteur	Administration fédérale
Sous-composante	Organismes autonomes
Province ou territoire	s.o.
SCCN	131101 – Organismes autonomes fédéraux
SCIAN	712119 – Autres musées
RE	Entité à ajouter.
KEYNES	Entité à saisir, à partir de l'exercice financier 2008-2009.

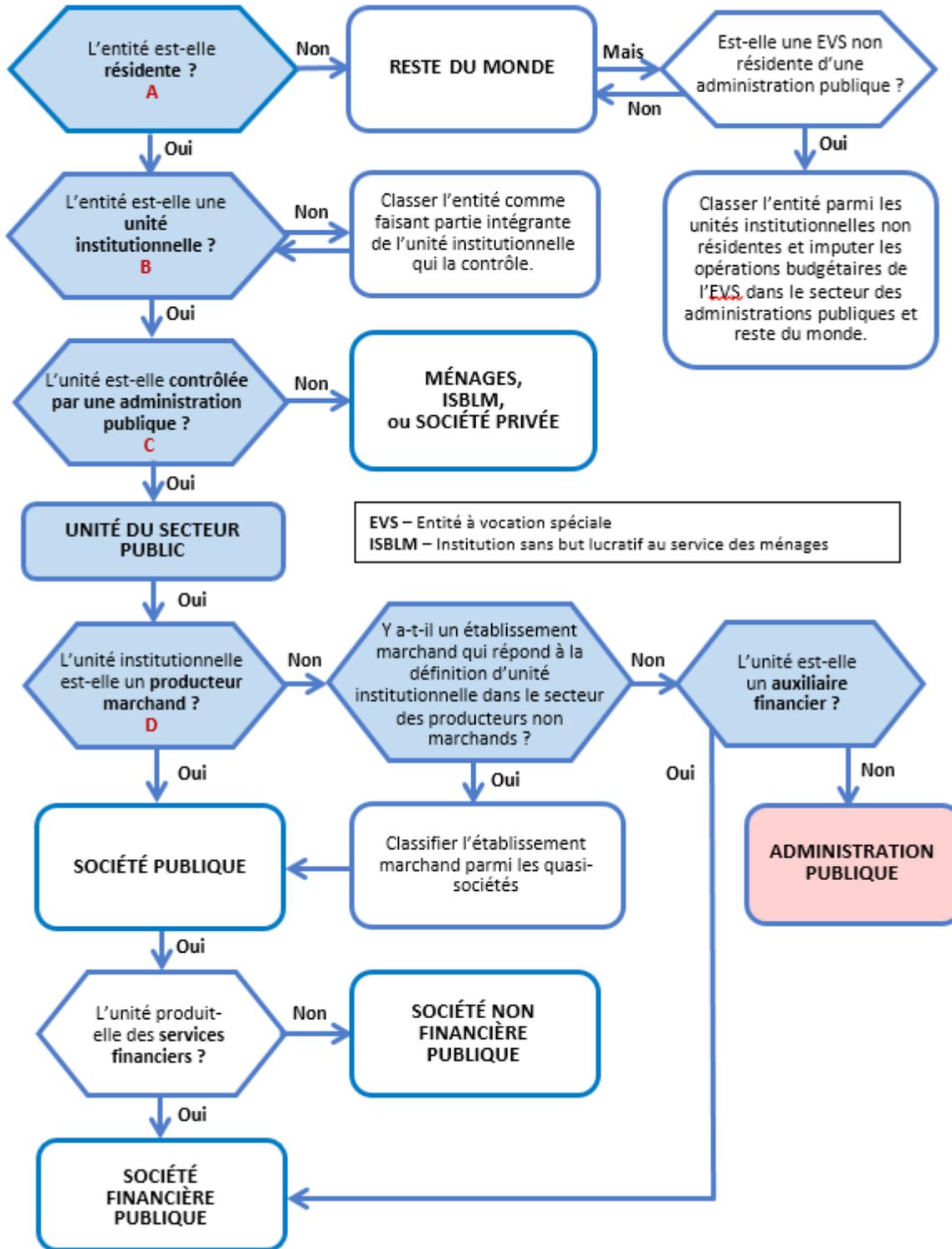
Références : Paragraphes 2.81 à 2.89 du MSFP 2014.

31. Les entités extrabudgétaires peuvent avoir leurs propres sources de revenus, qui peuvent être complétées par des dons provenant du budget général ou d'autres sources. Même si leurs budgets peuvent être approuvés par l'organe législatif, de la même façon que les comptes budgétaires, elles sont libres de déterminer le volume et la composition de leurs dépenses. Ces entités administratives peuvent être créées pour exercer des fonctions d'administration publique particulières.

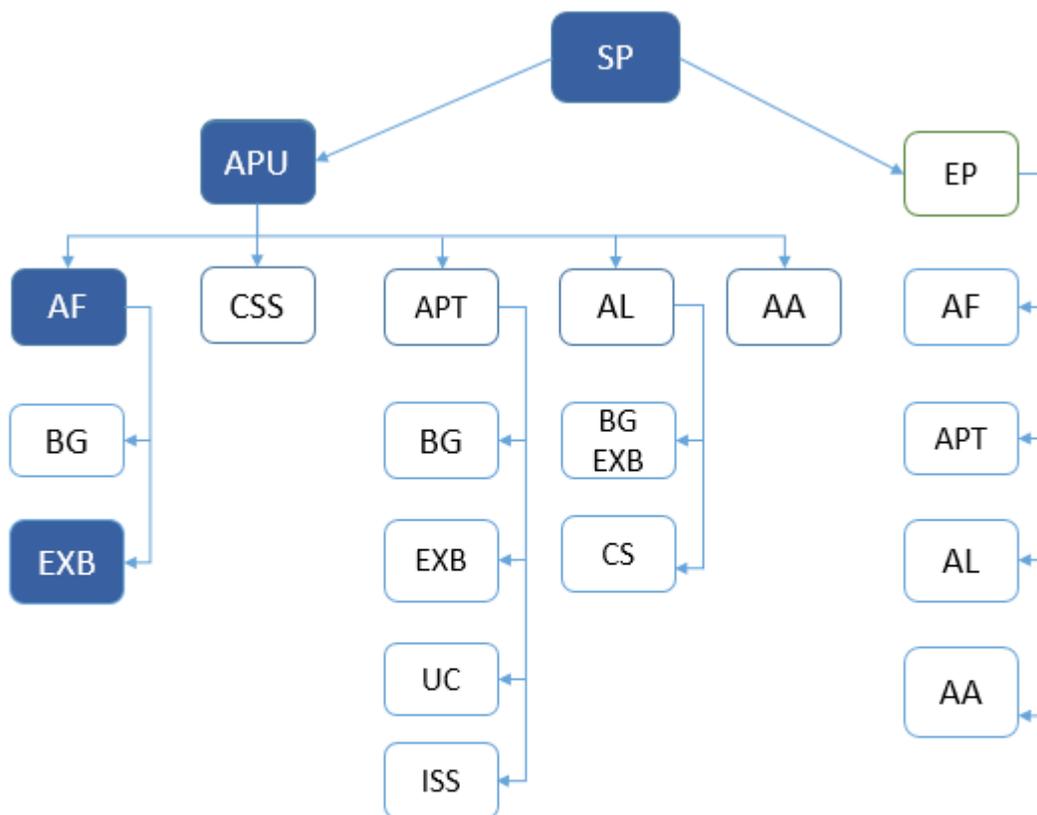
## 4. Récapitulation

Figure A3-4

Arbre décisionnel pour la classification des entités du secteur public dans le MSFP 2014



**Figure A3-5**  
**Classification sectorielle**



**Légende**

**SP** = Secteur public; **APU** = Administrations publiques; **EP** = Entreprises publiques; **AF** = Administration fédérale; **BG** = Ministères et départements, fonds, régimes de retraite et organismes non autonomes (administration budgétaire); **EXB** = Fonds et organismes autonomes (administration extrabudgétaire); **CSS** = Caisses de sécurité sociale; **APT** = Administrations provinciales et territoriales; **UC** = Universités et collèges; **ISS** = Institutions de services de santé et de services sociaux; **AL** = Administrations locales; **CS** = Commissions scolaires; **AA** = Administrations autochtones.

## Annexe 4. Abréviations

Abréviation	Définition
BDP	Balance des paiements
BMDI	Base de métadonnées intégrée
CCF	Consommation de capital fixe
CFAP	Classification des fonctions des administrations publiques
DCCI	Division du commerce et des comptes internationaux
DCEN	Division des comptes économiques nationaux
DCI	Division des comptes des industries
DSSP	Division de la statistique du secteur public
EDIR	Enquête sur les dépenses en immobilisations et réparations
EP	Entreprise publique
FBCF	Formation brute de capital fixe
FMI	Fonds monétaire international
MBP	<i>Manuel de la balance des paiements</i>
MIP	Méthode de l'inventaire permanent
MSFP	<i>Manuel de statistiques de finances publiques</i>
NSDD+	Norme spéciale de diffusion des données Plus
PIB	<i>Produit intérieur brut</i>
SCCM	Système canadien des comptes macroéconomiques
SCCN	Système canadien de comptabilité nationale
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SCN	Système de comptabilité nationale
SFP	Statistiques de finances publiques
SMF	Statistiques monétaires et financières
SRE	Système du Registre des entreprises
USP	Univers du secteur public